



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5198

Approbation d'une convention de partenariat pédagogique entre l'Ecole normale supérieure et la Ville de Lyon / musée des Beaux-Arts pour l'organisation de visites au musée, à destination des élèves de la Classe passerelle Lettres de l'ENS

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5198 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ENTRE L'ECOLE NORMALE SUPERIEURE ET LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS POUR L'ORGANISATION DE VISITES AU MUSEE, A DESTINATION DES ELEVES DE LA CLASSE PASSERELLE LETTRES DE L'ENS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon est une des grandes institutions culturelles lyonnaises, et à ce titre regroupe de nombreuses professions liées à l'histoire de l'art. Il est un lieu incontournable de fréquentation des œuvres authentiques et de découverte d'expositions temporaires d'importance nationale. Le musée met en œuvre une politique active d'ouverture aux publics de l'enseignement supérieur, souvent peu familiers du musée, pour lesquels une démarche de partenariat est en place depuis plusieurs années.

Soucieux de lier l'enseignement d'histoire de l'art aux pratiques professionnelles qui peuvent en découler, l'École Normale Supérieure (ENS) et le Musée des beaux-arts souhaitent s'associer dans un partenariat pour la formation et l'information des étudiants à l'histoire de l'art ainsi qu'aux métiers liés à cette filière, exercés au musée.

Pour ce faire, seront organisées avec la classe passerelle Lettres de l'ENS (CPES Lettres):

- Une visite commentée des collections permanentes « Le musée autrement », accompagnée d'une présentation du fonctionnement de l'institution et des métiers du musée ;
- Une visite des expositions en cours de la saison (de 1 à 3 en fonction de l'actualité).

Le partenariat est formalisé dans la convention jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des beaux-arts et l'École normale supérieure est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.

- 3- L'exonération des droits d'entrée pour les étudiants de la CPES Lettres de l'ENS, pour la visite des collections permanents et des expositions temporaires est accordée.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER